



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/49/126
11 septembre 1996

Quarante-neuvième session
Point 92 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/49/732)]

49/126. Agenda pour le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 47/181 du 22 décembre 1992 et 48/166 du 21 décembre 1993,

Prenant acte des rapports présentés par le Secrétaire général sur un agenda pour le développement 1/,

Se félicitant des Auditions mondiales sur le développement, dont l'organisation avait été encouragée par le Président de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, qui se sont tenues à New York du 6 au 10 juin 1994 et qui ont apporté une contribution concrète aux débats en cours sur un agenda pour le développement, et prenant acte de la note du Président de la quarante-huitième session de l'Assemblée et de son résumé des Auditions mondiales 2/,

Prenant note des discussions qui se sont tenues dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond de 1994 du Conseil économique et social, et prenant note de la récapitulation des débats et des conclusions formulées par le Président du Conseil 3/,

Soulignant qu'elle est résolue à élaborer un cadre consensuel orienté vers l'action en vue de promouvoir la coopération internationale en faveur du

1/ A/48/689, A/48/935 et A/49/665.

2/ A/49/320, annexe.

3/ E/1994/109.

développement et de renforcer le rôle des Nations Unies dans les secteurs économique et social,

1. Décide de créer un groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale, à composition non limitée, chargé d'élaborer plus avant un agenda d'ensemble pour le développement, orienté vers l'action, qui devrait commencer ses travaux dès que possible en 1995;

2. Demande au groupe de travail ad hoc de tenir compte, dans ses délibérations, des rapports - et des recommandations qui y figurent - présentés par le Secrétaire général en application des résolutions 47/181 et 48/166 1/, des résultats du débat de haut niveau de la session de fond de 1994 du Conseil économique et social, des vues exprimées par les représentants durant le débat de haut niveau qui s'est tenu pendant la session en cours de l'Assemblée générale, ainsi que du résumé des Auditions mondiales sur le développement 2/ et des propositions présentées par des Etats ou des groupes d'Etats, ou les deux, y compris la convocation d'une conférence des Nations Unies sur le développement;

3. Demande au Conseil économique et social d'examiner, à sa session d'organisation pour 1995, comment il pourrait fournir de nouveaux apports substantiels au groupe de travail ad hoc;

4. Demande également au groupe de travail ad hoc d'étudier les modalités appropriées pour la mise au point définitive et l'adoption d'un agenda pour le développement;

5. Prie le groupe de travail ad hoc de lui présenter un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux avant l'achèvement de sa session en cours;

6. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session une question intitulée "Agenda pour le développement".

92^e séance plénière
19 décembre 1994